

# LA FICHE D'ED!

ON A TOUS  
BESOIN D'ED!

## Épisode 38 : DÉCOUVRIR LA FINANCE SOLIDAIRE

La finance solidaire a émergé dans les années 1980 en France face au constat que la finance traditionnelle n'a pas toujours su soutenir l'économie réelle ou améliorer le niveau de vie des populations. Des structures comme le Crédit Coopératif ont été créées afin de développer des produits financiers orientés uniquement vers le soutien aux projets sociaux et solidaires. La finance solidaire et ses pratiques ont évolué pour devenir un financement alternatif, inclusif et responsable, qui met en relation des épargnants cherchant à donner du sens à leur placement en finançant des entreprises et associations à fort impact social et environnemental. **Aujourd'hui, les Français souhaitent utiliser leur épargne pour des causes qui leur sont chères en donnant du sens à leur argent.**

### Une finance qui unit plusieurs parties prenantes

#### Les principaux acteurs

- **Les acteurs de terrain** tels que des associations, entreprises, établissements financiers, coopératives ou encore sociétés foncières... Ils ont en commun la collecte- directe ou indirecte- de l'épargne des citoyens, afin de financer des projets à forte utilité sociale et/ou environnementale.
- **Les banques, assurances, mutuelles et sociétés de gestion** assurent la gestion, et/ou la commercialisation de produits solidaires. L'argent collecté est mis à disposition des acteurs de terrain.

#### L'unique gage de confiance : le label Finansol



Créé en 1997 par l'organisme Fair (ex Finansol), le label Finansol est l'unique label attestant véritablement du caractère solidaire d'un produit financier. Son objectif est d'assurer aux épargnants que leur épargne contribue réellement au financement d'activités génératrices d'utilité sociale et environnementale comme le soutien à l'accès à l'emploi, le logement, l'agriculture biologique, aux énergies renouvelables.

### 4 manières d'épargner de façon solidaire

N'oubliez pas qu'il existe de nombreux produits financiers pour toutes les bourses et tous les profils.

Quatre possibilités s'offrent à vous :

- **Via l'épargne salariale solidaire de mon employeur.** Depuis 2008, les entreprises ont pour obligation de proposer un fond solidaire à leurs salariés et peuvent prendre différentes formes : don de tout ou partie des revenus issus du placement, investissement de l'épargne dans des associations ou entreprises solidaires, etc. **Deux plans d'épargne sont alors concernés :**
  - le Plan d'Epargne Entreprise (PEE)
  - le Plan d'Epargne pour la Retraite Collectif (PERCO ou PER collectif)

Certains organismes bancaires poussent leurs engagements plus loin en proposant, par exemple, de distribuer l'intégralité des frais de gestion de ces fonds directement à des organismes à forte utilité sociale et/ou environnementale.

- **En optant pour certains produits financiers proposés par les banques ou mutuelles d'assurance.** On y retrouve les livrets développement durable, les OPC (Organisme de Placement Collectif) ou encore certaines assurances-vies. Il suffit alors de se renseigner auprès de son banquier, son assureur ou un autre établissement pour connaître les produits solidaires qu'ils proposent.
- **En choisissant une banque plus éthique, labellisée Établissements Solidaires et d'Utilité Sociale.** Retrouvez les principaux organismes : <https://bpifrance-creation.fr/encyclopedie/entreprises-structures-responsables/creer-entreprise-ou-structure-engagee/financements>
- **En investissant directement dans le capital de structures solidaires, et ainsi devenir actionnaire ou sociétaire.** Retrouvez la liste des entreprises solidaires dont les parts de capital sont labellisées Finansol sur <https://www.finance-fair.org/fr/quels-sont-les-placements-labellises-finansol>. Puis renseignez-vous auprès de l'entreprise qui vous intéresse.

# Un bilan mitigé

## La finance solidaire bien en-deçà de la finance traditionnelle

(Source : Finance solidaire le baromètre, édition 2023-2024 pour l'année 2022)

Seule 0.45 % de l'épargne des Français concerne un placement solidaire en 2022 (soit 26,3 milliards d'euros collectés et immobilisés.)

Selon FAIR :

- + 12 % de dons versés à des associations (par rapport à 2021, soit 4,8 millions d'euros)
- + 22 % de financement solidaire (par rapport à 2021, soit 841,5 millions d'euros.)
- 1590 projets ont été soutenus :
  - 62% pour les projets sociaux
  - 28% pour l'environnement
  - 7% pour la solidarité internationale

## Des Français concernés qui manquent d'informations

Tout de même **1 Français sur 4 souhaite que leur épargne ait une finalité solidaire.**

Cependant,

- 67% se sentent mal informés sur les projets concernés par ce type d'épargne
- 64% ne connaissent pas les produits existants pour ce type d'investissement
- 66% ne savent pas comment l'argent est utilisé et investi

(Source : Sondage « Les Français et l'épargne solidaire », mené par FAIR, France Active et OpinionWay)



## L'idée reçue

« La finance solidaire est moins rentable que la finance traditionnelle. » **FAUX !** La finance solidaire offre des rendements compétitifs et similaires à ceux de l'épargne classique. Elle se différencie surtout par son impact positif sur la société et l'environnement.

## Pour aller plus loin...

### Des liens utiles :

- <https://www.hellocarbo.com/blog/communaute/finance-solidaire/>
- <https://www.finance-fair.org/fr/la-finance-solidaire-comment-ca-marche>
- <https://climate.selectra.com/fr/comprendre/finance-solidaire>
- <https://www.creditmunicipal.fr/epargne-solidaire/livret-paris-partage/>
- [Écoutez le podcast «Asse\(z\) fous» avec comme invités le Crédit Coopératif et FAIR](#)
- [Comment les banques françaises aggravent les changements climatiques ? Par Oxfam](#)



## Une série produite par l'Alliance du sourire.



Grâce à  **AG2R LA MONDIALE**  
dans le cadre de son action sociale AG2R Agirc-Arrco.